



Parfois, les territoires n'hésitent pas à se livrer une vive concurrence, en mettant en avant leurs atouts, qu'ils soient liés au patrimoine naturel, à la qualité de vie ou à la présence d'un réseau d'entreprises ou de main d'œuvre qualifiée.

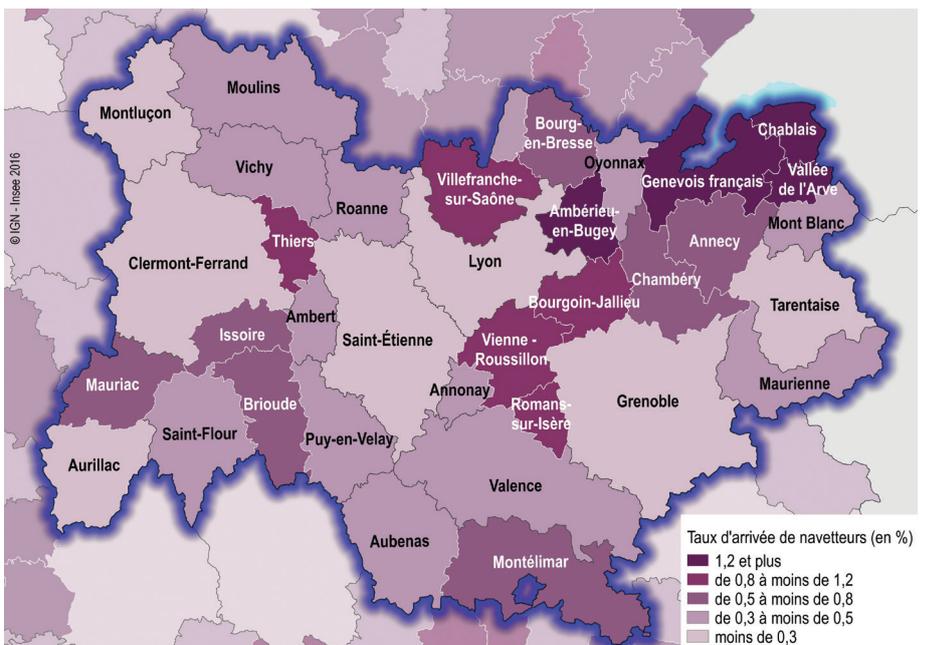
En termes d'emploi, les grandes zones, notamment les grandes métropoles régionales, sont en général les plus attractives. Elles polarisent et attirent particulièrement les actifs qualifiés grâce à la concentration de postes décisionnels et au phénomène de métropolisation.

### Les emplois qualifiés se concentrent dans les métropoles

Comme la plupart des autres métropoles, Lyon accueille de nombreux actifs qualifiés. Ainsi, en 2013, 4 300 cadres ou personnels de conception et de recherche du secteur privé supplémentaires sont venus s'installer dans la zone d'emploi de Lyon, soit le plus grand volume après Paris. Ces actifs qualifiés arrivés dans l'année représentent ainsi plus de cinq emplois sur mille (figure 1) soit deux fois plus que la moyenne nationale. Ce taux est comparable à celui de Saclay, technopole de la région parisienne, et classe Lyon au sixième rang des zones d'emploi françaises. Même si l'arrivée d'actifs qualifiés est un peu plus faible qu'à Lyon, Grenoble fait aussi partie des zones d'emploi françaises les plus attractives. Lyon et Grenoble sont notamment reconnues dans les technologies de pointe et l'innovation. Elles ont reçu, fin novembre 2014, le label French Tech attribué par l'État, qui identifie en région les écosystèmes dynamiques en matière de start-up sur le territoire.

## 2 Plus de navetteurs près de Lyon et de Genève

Taux d'arrivée de navetteurs en 2013 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2013

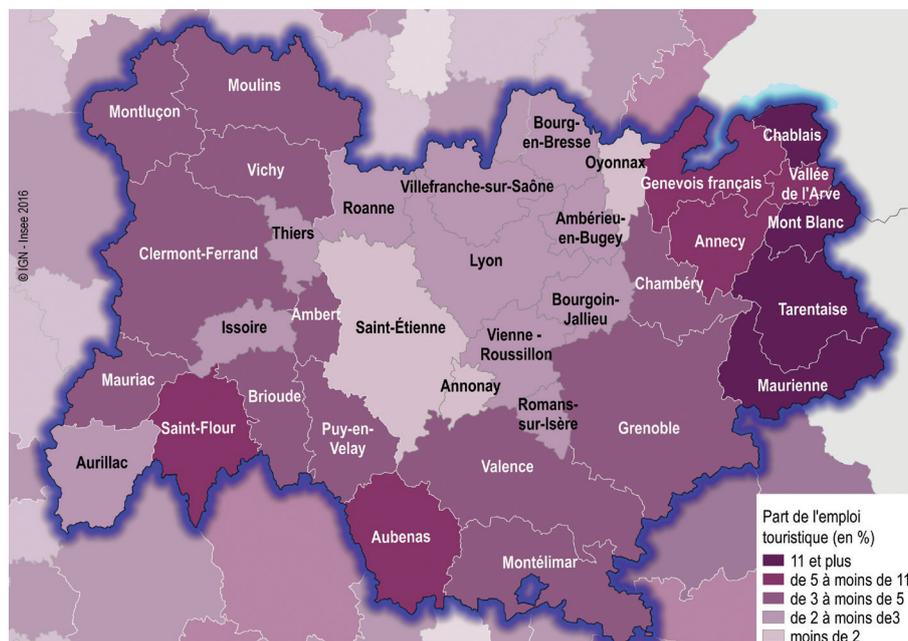
Grâce à la présence de grands groupes tels que Michelin et Limagrain, et à leur activité de recherche et développement spécialisée, Clermont-Ferrand reste attractive. Le taux d'arrivée d'actifs qualifiés y atteint 3,6 %. En revanche, Saint-Étienne souffre d'un manque d'attractivité productive avec un taux nettement plus faible (1,1 %) que la moyenne des grandes zones d'emploi. En effet, l'industrie est encore très présente sur ce territoire et propose moins d'emplois très qualifiés. La situation s'est dégradée, et la zone se situe en 200<sup>e</sup> position pour cet indicateur. Depuis 2008, elle a perdu soixante places dans ce classement.

Anancy accueille relativement plus d'actifs qualifiés que les zones de taille semblable. La proximité du pôle de compétitivité Mont-Blanc Industries ou l'implantation de nombreux bureaux d'études de l'industrie du sport jouent un rôle moteur sur cette zone d'emploi.

Montélimar crée aussi plus d'emplois productifs que la moyenne. La proximité des centrales nucléaires de Cruas-Meysses et du Tricastin favorisent l'installation d'actifs qualifiés. Ils sont presque deux fois plus nombreux à venir y habiter que dans les zones de taille comparable.

## 3 Fort poids du tourisme dans l'économie des Alpes

Part de l'emploi touristique en 2013 (en %)



Source : Insee, DADS, Acoess 2013

### Lyon : un taux de création d'emplois productifs parmi les plus élevés de Métropole

La création d'emplois par des centres de décision extérieurs se concentre dans les grandes agglomérations. C'est le cas dans les quatre plus grandes zones d'emploi de la région (Lyon, Grenoble, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand). Elles représentent 64 % de ces nouveaux emplois, alors qu'elles abritent 54 % des emplois totaux d'Auvergne-Rhône-Alpes. La zone d'emploi de Lyon explique presque à elle seule cet écart : 27 % de l'emploi régional et 39 % des emplois productifs attirés. Entre 2011 et 2013, chaque année, 12 200 emplois productifs y sont créés par des centres de décisions extérieurs. Cela représente 2,4 % des emplois totaux. Lyon se classe ainsi au quatrième rang des plus grandes zones d'emploi pour le taux de création d'emplois productifs derrière Toulouse et devant Nantes.

En 2008, Grenoble était la deuxième grande zone d'emploi la plus attractive pour la création d'emplois par des centres de décisions extérieurs. Ce n'est plus le cas en 2013 puisqu'elle ne se situe plus qu'au douzième rang des grandes zones d'emploi derrière Rennes et Marseille. De 1994 à 2008, Grenoble avait enregistré une stabilité des emplois industriels dans un contexte national de désindustrialisation. Mais la crise a interrompu la dynamique des quinze années précédentes. Depuis 2008, Grenoble a attiré moins d'emplois créés par des centres de décisions extérieurs, que ce soit dans des établissements nouvellement installés sur le territoire ou des établissements présents depuis plusieurs années sur la zone d'emploi.

Bourgoin-Jallieu et Roanne se distinguent en faisant partie des 10 % des zones d'emplois françaises où la part des emplois créés par un centre de décision extérieur est la plus importante. Bourgoin-Jallieu bénéficie largement du réseau d'interconnexion avec les agglomérations lyonnaises, grenobloise et chambérienne ainsi que de la proximité de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, pour développer les activités de la sphère productive. Bourgoin-Jallieu se classe ainsi au 21<sup>e</sup> rang des zones d'emplois françaises en matière d'emplois productifs créés par des centres de décisions extérieurs.

À Roanne, cette forte proportion (3,1 %) semble être liée à des événements ponctuels, comme l'installation d'un centre d'appels ou la création d'établissements de conditionnement de boissons.

### Plus de navetteurs près de la frontière suisse

À la recherche d'un meilleur cadre de vie et d'un foncier plus accessible, les actifs et leur famille vont fréquemment habiter en périphérie des territoires dans lesquels ils travaillent. C'est le cas des zones d'emploi d'Ambérieu-en-Bugey, Villefranche-sur-Saône, Bourgoin-Jallieu et Vienne, situées dans la grande périphérie de Lyon. Elles font partie de la cinquantaine de zones d'emploi où plus de dix habitants sur mille sont des actifs travaillant hors zone et venus s'installer en 2013.

Mais les territoires qui accueillent le plus d'actifs sont les zones transfrontalières. Depuis 2002, les frontaliers peuvent travailler sur tout le territoire helvétique et résider partout en Europe. Cette libéralisation a favorisé l'essor du travail transfrontalier. Le Genevois français est donc une zone très attractive pour les navetteurs (figure 2). Plus de 7 300 personnes travaillant en dehors sont venus s'installer dans le Genevois français en 2013. La grande majorité, plus de huit sur dix, travaillent en Suisse. Il s'agit

principalement de cadres et professions intellectuelles supérieures, ou de professions intermédiaires. Rapporté à la population de la zone, le taux d'entrée (1,8 %) est le plus fort taux d'entrée de navetteurs pour une zone de province. Sur le plan national, le Genevois français se situe en neuvième position après huit des vingt zones d'emploi de la région Île-de-France. Le Chablais et la Vallée de l'Arve tirent elles aussi partie de la proximité de la Suisse ainsi que du bassin annécien et figurent parmi les trente zones où les arrivées d'actifs navetteurs sont les plus importantes.

### Le tourisme est moteur dans les Alpes

Grâce à ses atouts naturels, Auvergne-Rhône-Alpes se distingue dans le domaine du tourisme. Les nombreuses stations de sports d'hiver ainsi que des sites tels que le Mont-Blanc, l'Aiguille du Midi, la chaîne des Puys ou le Lac Léman (figure 3) sont autant d'atouts qui contribuent à l'attractivité touristique des espaces régionaux de montagne. De plus, l'offre touristique en montagne s'est diversifiée et a permis le développement du tourisme d'été. L'attractivité touristique est ici abordée sous l'angle de l'emploi. Sur les dix zones où l'emploi touristique occupe la plus forte part, quatre sont situées dans le massif alpin. Avec trois emplois sur dix liés au tourisme, la Tarentaise confirme en 2013 sa première place déjà observée cinq ans auparavant. Si l'on ajoute les zones du Mont-Blanc (26 % de l'emploi lié au tourisme), de la Maurienne (23 %) et du Chablais (18 %), ces quatre zones représentent plus du quart (27 %) des 137 000 emplois liés au tourisme

en Auvergne-Rhône-Alpes. Annecy, le Genevois français et Chambéry ont une part d'emploi touristique supérieure à 4 %. Situées dans le massif alpin, ces trois zones proposent de nombreux hébergements et disposent notamment de sites pour la pratique des sports d'hiver.

En ce qui concerne les grandes zones d'emploi, le tourisme représente quatre emplois sur dix essentiellement concentrés dans l'hôtellerie-restauration grâce au tourisme d'affaires. L'emploi touristique est donc important dans ces grandes agglomérations, mais avec une part d'à peine 4 % de l'emploi total, il n'en constitue pas le moteur économique principal.

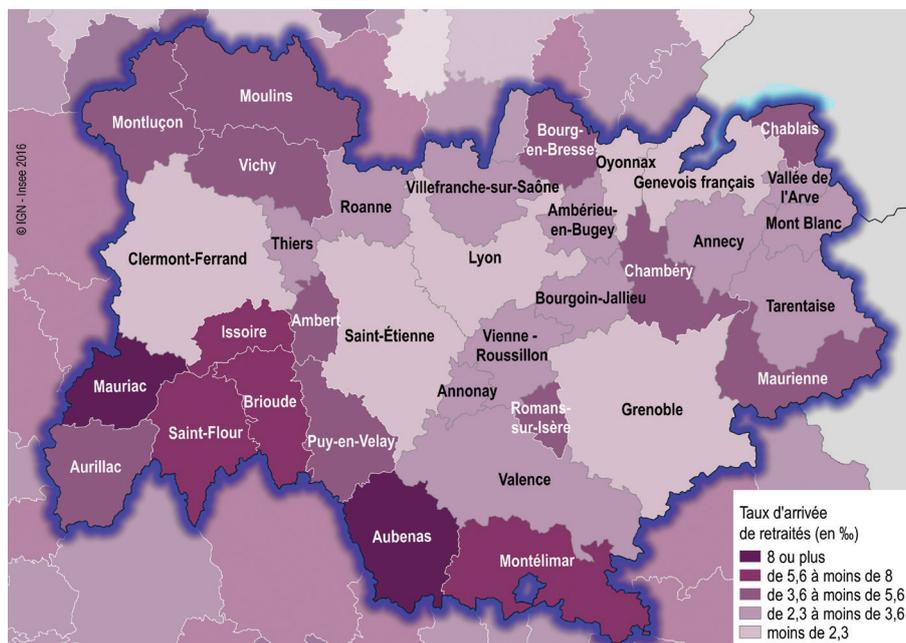
Grenoble avec une part d'un peu moins de 4 % de l'emploi lié au tourisme, figure en quatrième position des grandes zones d'emplois derrière Nice (7 %), Montpellier et Paris (5 % chacune). Clermont-Ferrand se positionne au cinquième rang grâce notamment à la chaîne des Puys et au thermalisme. Aubenas est aussi très attractive pour les touristes venus visiter notamment les gorges de l'Ardèche. La vallée de l'Arve et Saint-Flour figurent aussi parmi les cinquante zones françaises où la part de l'emploi touristique est la plus forte.

### Les retraités préfèrent les espaces peu densément peuplés

Les territoires moins densément peuplés de l'Ardèche, du Cantal ou de la Haute-Loire sont prisés par les seniors. Avec l'arrivée d'un retraité pour cent habitants présents sur le territoire, Aubenas et Mauriac (figure 4) figurent ainsi parmi les dix zones d'emploi métropolitaines où sont arrivés le

#### 4 Les retraités privilégient les espaces naturels

Taux d'arrivée de retraités en 2013 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2013

plus de retraités en 2013. À titre de comparaison, les zones de Fréjus – Saint-Raphaël (0,9 %) ou Cannes – Antibes (0,6 %) ont attiré une part moins élevée de retraités qu’Aubenas ou Mauriac (1 %). Montélimar, Saint-Flour et Brioude (0,7 % pour chacune de ces zones) sont aussi des zones prisées par cette catégorie de population attirée par le climat méditerranéen ou la recherche d’espaces naturels.

Quelques territoires de la région cumulent des taux d’entrée très faibles sur l’ensemble des indicateurs et peuvent être considérés comme peu attractifs. Ils appartiennent plutôt à des espaces centrés sur des villes moyennes (Aurillac, Bourg-en-Bresse, Le Puy-en-Velay, Moulins, Oyonnax). En effet, ces territoires sont plus éloignés des grandes villes de la région et proposent notamment peu d’emplois qualifiés. ■

## Définitions

Les 321 zones d’emploi sont des espaces géographiques où la plupart des actifs résident et travaillent. Ce découpage définit des territoires pertinents pour les diagnostics économiques locaux et peut guider la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. La partition de l’économie en deux sphères, présentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités. Tandis que les activités et les emplois présentiels répondent aux besoins des populations présentes sur le territoire, les activités productives produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

## Méthode, source

Cinq indicateurs permettent de mesurer l’arrivée de ressources nouvelles pour les zones d’emploi en 2013. Ils ne prennent pas en compte les flux sortants.

1. **Le taux d’arrivée d’emplois** rapporte le nombre moyen de créations et de transferts d’emploi par des décideurs (siège d’entreprise ou tête de groupe) extérieurs au territoire dans les établissements de la sphère productive à l’emploi moyen. Il est calculé, pour la période 2011-2013, à partir de trois sources : le répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) qui identifie les créations ; Connaissance locale de l’appareil productif (Clap) qui fournit des statistiques sur l’emploi salarié et l’enquête sur les liaisons financières (Lifi) entre sociétés qui identifie les groupes de sociétés et détermine leur contour.

2. **Le taux d’arrivée d’actifs qualifiés** est estimé à partir des données du recensement de la population de 2013. Il rapporte le nombre d’arrivées d’actifs qualifiés au lieu de travail, sur une période de un an, au nombre total d’emplois de la zone.

3. **Le taux d’arrivée de retraités** est mesuré avec le recensement de la population de 2013. Les données concernant les migrations sont issues de la question sur le lieu de résidence un an auparavant. Il est calculé en rapportant le nombre d’installations de retraités provenant d’autres zones à la population totale.

4. **Le taux d’installation d’actifs** résidant nouvellement dans la zone et qui travaillent en dehors (navetteurs) est calculé à partir du recensement de la population de 2013. Il rapporte le nombre d’actifs venus habiter depuis un an dans la zone, et qui travaillent ailleurs, à la population totale. Les travailleurs transfrontaliers sont pris en compte.

5. **La part d’emploi touristique** est une estimation de la proportion d’emplois salariés et non salariés liés à la présence de touristes dans la zone. Certaines activités comme les moyens de transport et les agences de voyage ne sont pas prises en compte. Les sources utilisées sont les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) et les données de l’Acos (Agence centrale des organismes de sécurité sociale). Cet indicateur ne mesure pas les flux touristiques mais donne une indication de l’importance du tourisme pour le territoire.

Pour chacun des cinq indicateurs, l’évolution de l’attractivité entre 2008 (2007 pour le tourisme) et 2013 est mesurée de façon relative, les niveaux ne pouvant être comparés directement du fait d’importants changements de méthode survenus sur la période. L’analyse s’appuie donc sur l’évolution du positionnement relatif des zones d’emploi, à partir des valeurs standardisées prises par les indicateurs.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes  
165, rue Garibaldi - BP 3184  
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :  
Pascal Oger  
Rédactrice en chef :  
Aude Lécroart

ISSN 2495-9588 (imprimé)  
ISSN 2493-0911 (en ligne)  
© Insee 2016

## Pour en savoir plus :

- « Arrivées d’emplois et de résidents - Un enjeu pour les territoires », Sourd C., *Insee Première* n°1622, octobre 2016
- « L’attractivité économique des territoires – Attirer des emplois, mais pas seulement », Sourd C., *Insee Première* n°1416, octobre 2012
- « Attractivité des territoires : 14 types de zones d’emploi », Labosse L., *La France et ses régions - Insee Références* - Édition 2010

